



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Code civil de Louisiane : édition bilingue / sous la direction de Olivier Moréteau
éd. Société de législation comparée, 2017
cote : 61.686

La Louisiane est avec le Québec l'une des deux seules juridictions dotées d'un authentique Code civil. En Louisiane, le tout premier code date de 1808. Il fut refondu par la suite en 1825, 1870, et depuis 1970, est révisé par titre.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage outre la traduction française du Code civil actuel deux textes de présentation particulièrement intéressants. Le premier est de Jean-Claude Gémar, linguiste distingué qui a beaucoup œuvré aussi au Québec. Celui-ci note, sans rentrer dans la controverse qui, il y a plusieurs décennies, opposait les Professeurs Batista et Pascal, que ce n'est pas seulement le Code des français de 1804 qui a servi d'inspiration au droit louisianais, mais aussi le droit espagnol de l'époque notamment les *Siete Partidas*.

Le second est du Professeur Olivier Moréteau. Celui-ci est le grand architecte du projet de traduction du Code civil louisianais actuel. Il s'agissait, comme le signale Jean-Claude Gémar, d'un texte « digne des travaux d'Hercule ». On lira d'ailleurs dans le texte très fouillé d'Olivier Moréteau les grandes difficultés de cet exercice de traduction. Ce fut sans nul doute un travail de bénédiction.

Pour le lecteur français qui n'est pas nécessairement au courant de toute l'aventure civiliste de la Louisiane, la longue introduction d'Olivier Moréteau lui permettra de mieux connaître le droit civil louisianais et l'épopée de son maintien dans un pays totalement régi par la « common law ». En outre, ce texte particulièrement intéressant constitue, sous une forme synthétique, un excellent résumé de l'histoire louisianaise.

Bref, un ouvrage bien réussi qui intéressera non seulement les juristes, mais aussi les linguistes pour lesquels la traduction de ce type de texte juridique présente toujours de sérieuses difficultés « traduttore, traditore » dit le proverbe italien.

Jean-Louis Baudouin



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](#) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcript.](#)
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.